

AGENT SOCIAL TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Examen professionnel

Spécialité : (néant)

Epreuve du 8 avril 2009

SUJET

- Epreuve : Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux, et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.
- Durée : 1h30
- Coefficient : 2

Consigne : Après avoir pris connaissance des documents ci-joints, vous répondrez directement sur le sujet aux 5 questions posées :

- | | | |
|-------------------|---|------------------|
| <u>Question 1</u> | Situation & planning préétabli | |
| <u>Question 2</u> | Document 1 : « les réponses à vos questions »
<i>Source</i> : http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf | pages 5-6 |
| <u>Question 3</u> | Document 2 : « les risques chimiques »
<i>Source</i> : <i>extrait de fiche pratique de sécurité ED 59 INRS</i> | page 7 |
| <u>Question 4</u> | Document 3 : « le lavage des mains »
<i>Source</i> : http://fr.wikipedia.org/wiki/Hygi%C3%A8ne_des_mains
<i>et</i> : http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1012.pdf | page 8 |
| <u>Question 5</u> | Document 4 : « la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante »
<i>Extrait de la fondation nationale de gérontologie</i> | page 9 |

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ni le nom d'une collectivité existante, ni signature, ni paraphe.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Barème

Question 1	3,5 points soit :
Q1.1.....	2 points
Q1.2.....	1 point
Q1.3.....	0,5 point
Question 2	4 points
Question 3	4 points
Question 4	3,5 points
Question 5	4 points
Propreté du devoir	0,5 point
Orthographe	0,5 point

Situation

Vous vous rendez, entre autre, au domicile des bénéficiaires suivants :

- **Madame Martin**, 89 ans, veuve, chez qui vous intervenez 2 fois par semaine le lundi matin et le vendredi matin de 10h00 à 11h30, et le mercredi après-midi de 13h30 à 16h00. Vous effectuez des tâches ménagères et vous confectionnez les repas du midi.

- **Monsieur Paul**, 52 ans, handicapé moteur chez qui vous intervenez 3 fois par semaine les lundi, mercredi et vendredi de 16h00 à 18h00. Vous effectuez essentiellement des tâches ménagères et des activités de compagnie. Les infirmières et les kinésithérapeutes interviennent le matin.

- **Monsieur et Madame Rémi**, respectivement 87 et 82 ans, chez qui vous intervenez pour des tâches ménagères le lundi et le vendredi de 8h00 à 9h30 car la famille est très présente pour le reste.

- **Madame Myriam**, 88 ans veuve et malvoyante chez qui vous n'intervenez que le mercredi matin pour accomplir quelques tâches ménagères ainsi que le lundi et vendredi après-midi de 13h30 à 15h30 heures pour des activités de compagnie ou de sortie.

- **Monsieur David**, 78 ans très autonome chez qui vous n'intervenez que le mercredi de 10h00 à 11h30 pour l'aider à accomplir les tâches ménagères.

Question 1 : Organisation

1.1- A l'aide du tableau ci-dessous, vous devez renseigner le planning de votre semaine en y mentionnant les noms des bénéficiaires.

	jours	Lundi	mercredi	vendredi
horaires				
Pause déjeuner				

1.2 - Vous définirez ensuite le nombre d'heures que vous effectuez pour chacun des bénéficiaires.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.3- Vous définirez enfin le nombre d'heures réalisées dans la semaine

.....

Question 2 : Sécurité du domicile

Madame Rémi étant malvoyante, vous utiliserez le **Document 1** « *les réponses à vos questions* » pour répondre à cette question : citez, en dix lignes maximum, quelques précautions ou principes de sécurité que vous adopterez pour veiller à sa sécurité domestique.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 3

En vous aidant du **Document 2** « les risques chimiques », vous complétez le tableau suivant. Vous mentionnez pour chaque situation ménagère les risques chimiques et les moyens de préventions à suivre.

Situations ménagères	Risques chimiques	Préventions à suivre

Question 4 :

Vous devez expliquer à Monsieur Rémi, l'intérêt de bien se laver les mains et lui **donnez quelques conseils** concernant la pratique et les fréquences du lavage des mains. Vous rédigerez en dix lignes maximum un texte en vous aidant du **document 3**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 5 : Rôle du travailleur social auprès de la personne âgée dépendante.

En vous aidant de votre expérience et du **document 4**, justifier le rôle d'une aide ménagère auprès d'une personne âgée dépendante

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

I - Aménager son logement Comment réduire les risques de chutes ?

Chez soi, les risques sont nombreux : obstacles con-
sistants par de petits objets habituels, sols ou tapis glissants,
perte d'équilibre lorsqu'on monte sur une chaise pour attraper
quelque chose, problèmes d'éclairage, etc. Autant de
dangers auxquels des mesures simples et efficaces
permettent de remédier. Certaines sont faciles à réaliser,
d'autres demandent en revanche plus d'investissement.

Il ne s'agit pas de tout transformer du jour au
lendemain mais d'y penser lors d'éventuels travaux.
Et dans tous les cas, de rester attentif.

Pour connaître les travaux à réaliser
chez vous, consultez les conseils
diagnostiques renseignez votre adresse
au service stabilisé de votre mairie
ou de votre Centre communal
d'action sociale.

Les réponses à vos questions

Je sais qu'il est
préférable de ne rien
laisser traîner sur le
sol, mais je suis
habitué à mon
désordre. Est-il
vraiment nécessaire
de tout ranger ?

Les obstacles au sol peuvent être nombreux à l'intérieur de la maison. Fils électriques, plantes vertes, petits meubles, jouets pour animaux domestiques... sont autant d'objets que l'on est habitué à éviter. Cependant le risque de trébucher existe toujours. Il suffit d'une seconde d'inattention, de la moindre précipitation pour répondre au téléphone ou à sa porte pour les oublier et tomber. Mieux vaut donc prendre ses précautions et ranger tout ce qui est susceptible de provoquer le déséquilibre. Pour cela, un moyen simple : parcourir tous les lieux de passage de votre maison ou appartement et les dépanner.

L'astuce de Louise :

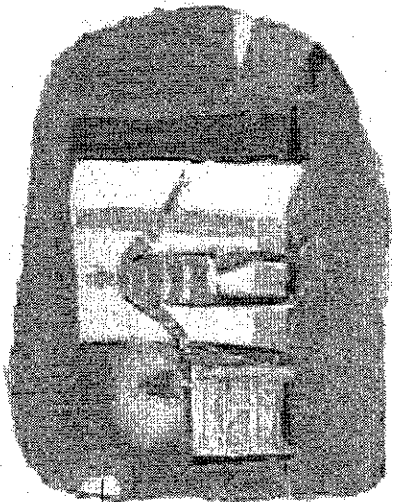
"Pour éviter de me prendre les pieds dans les fils électriques du téléviseur, des lampadaires ou du téléphone, je les fixe au mur ou utilise des range-fils."



Bien éclairer mon habitation, oui.
Mais comment faire pour ne pas trop augmenter ma facture d'électricité ?

Pour éviter les risques de chute, mieux vaut savoir où l'on met les pieds ! Il est donc important d'avoir un logement bien éclairé et d'éviter les zones d'ombre. Pour cela, utilisez de nombreux éclairages indirects plutôt qu'une source d'éclairage unique.

Quant à la puissance des ampoules électriques, sachez qu'elle n'a qu'une influence minime sur la facture d'électricité. Préférez donc les ampoules de 75 au 100 Watts. Par ailleurs, sachez qu'il existe désormais des ampoules spécialement conçues pour consommer moins d'énergie : les ampoules "basse consommation".



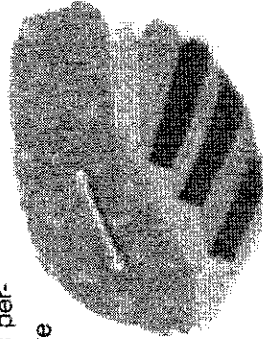
Lectrice de Jean-Pierre :

"Afin d'éviter tout risque lorsque j'entre dans une pièce qui ne possède pas de plafonnier, j'ai placé une lampe près de chaque porte en veillant à ce que l'interrupteur soit facile à atteindre."

Lorsque je me déplace d'une pièce à l'autre, je sens parfois que je fatigue. Que faire ?

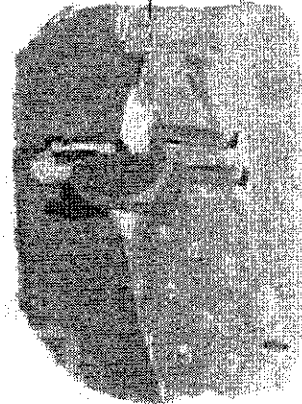
Pour vous aider dans vos déplacements, à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison, n'hésitez pas à utiliser une canne. Elle vous permettra de moins fatiguer mais aussi de garder ou retrouver l'équilibre.

Dans la maison, utilisez les rampes d'escalier. Faites-en installer au besoin, même pour quelques marches. Vous pouvez également faire poser des barres d'appui dans différents endroits de votre logement. Elles vous permettront de maintenir votre équilibre et, en cas de chute, vous aideront à vous relever.



Lectrice d'André :

"J'ai fait installer plusieurs téléphones dans ma maison afin qu'il me soit plus facile d'appeler du secours en cas de problème."



Conseil : vous pouvez vous munir d'un système de téléassistance qui, en cas de problème, vous permet d'appeler du secours 24 heures sur 24. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Document 2

Les risques chimiques

Il a pour origine les substances toxiques, nocives, irritantes, corrosives ou inflammables qui peuvent être présentes dans les préparations employées, pour nettoyer.

Nettoyage des vitres

Substances pouvant être présentes : éthers de glycol, isopropanol, tensioactifs, parfois ammoniacale en faible quantité.

Risque chimique : intoxication surtout par pénétration cutanée et un peu par l'aérosol lorsque le produit est pulvérisé.

Prévention : Ouvrir largement les fenêtres pendant le nettoyage des vitres et maintenir ensuite l'aération du local.

Nettoyage des ustensiles de cuisine, fours

Substances pouvant être présentes: silicate de sodium, phosphate de sodium, hydroxyde de sodium, amines aliphatiques, dichloroisocyanurate de sodium, carbonate de sodium, hypochlorite de sodium, tensioactifs anioniques et non ioniques, alcanolamines, , urée, aldéhyde formique (en faible quantité).

Risque chimique: substances corrosives ou irritantes capables de provoquer des actions cutanées.

Prévention: éviter le contact, porter des gants en polychlorure de vinyle (PVC) ou en caoutchouc nitrile. Se protéger les yeux est conseillé.

Nettoyage des éviers, lavabos, douches

Substances pouvant être présentes: carbonate de sodium, alcools gras éthoxylés, savons très alcalins.

Risque chimique: action détergente sur la peau et irritante pour les yeux.

Prévention: éviter le contact, porter des gants en polychlorure de vinyle (PVC) ou en latex (caoutchouc naturel).

Détartrage des sanitaires (éviers, lavabos, Cuvettes de WC)

Substances pouvant être présentes: acide phosphorique, acide chlorhydrique, acide acétique, acide sulfamique.

Risque chimique: action corrosive sur la peau et surtout pour les yeux.

Prévention: lunettes, gants en caoutchouc. Ne pas mélanger ces produits acides avec de l'eau de javel ou une préparation contenant un hypochlorite afin d'éviter une décomposition des produits accompagnée d'un dégagement de chlore. l'acide chlorhydrique produit des vapeurs très irritantes.

Document 3 : le lavage des mains

La pratique de l'hygiène des mains contribue à réduire ou à limiter le risque de transmission de germes, de micro-organismes ou de salissures et à prévenir la contamination des personnes ou objets manipulés par ces mêmes agents.

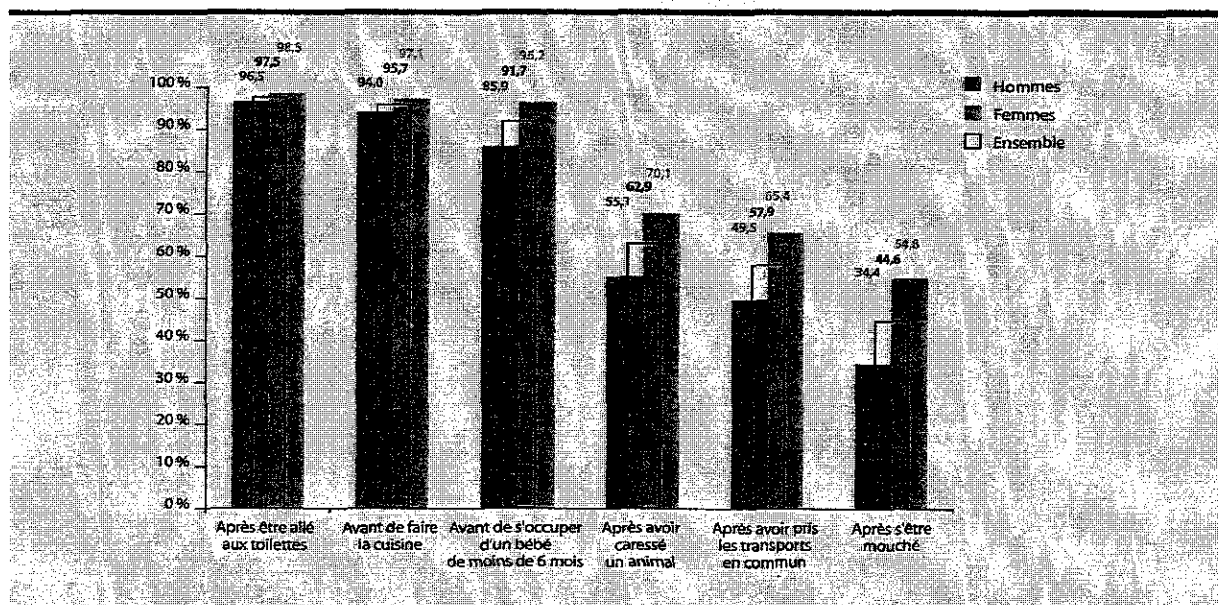
Dans la vie quotidienne, la pratique de l'hygiène des mains prévient la transmission manuportée¹ de germes responsables de maladies infectieuses (telles la grippe, les gastro-entérites aiguës, le choléra, les germes responsables d'intoxication alimentaire), mais encore de produits toxiques pour l'Homme (chimiques ou biologiques), avec lesquels les mains auraient pu être en contact.

Des campagnes actuelles de santé publique, telles que celles menées par l'INPES sensibilisent, informent et incitent à « se laver les mains » quand la bonne opportunité se présente. L'hygiène de base nous apprend qu'il est recommandé de se laver les mains avant de manipuler des aliments, de manger, après le passage aux toilettes, ainsi qu'au moment de s'occuper de quelqu'un d'autre, notamment des personnes fragiles (enfants, personnes âgées).

Dans le domaine des soins, notamment en milieu médical, l'hygiène des mains doit être irréprochable. Sa pratique est enseignée comme une technique, et est gage de sécurité sanitaire. C'est une des principales mesures de lutte contre les infections nosocomiales.

Source http://fr.wikipedia.org/wiki/Hygi%C3%A8ne_des_mains

Figure 1 : situation dans lesquelles le lavage des mains est pratiqué « systématiquement » et « le plus souvent » selon le sexe



Source : <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1012.pdf>

¹ Manuportée : transmise par les mains

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

Article I

CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article II

DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article III

UNE VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article IV

PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article V

PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article VI

VALORISATION DE L'ACTIVITÉ

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver ses activités.

Article VII

LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article VIII

PRÉSERVER L'AUTONOMIE ET PRÉVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article IX

DROITS AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article X

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article XI

RESPECT DE LA FIN DE LA VIE

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article XII

LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article XIII

EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article XIV

L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

SECRETARIAT D'ETAT À LA SANTÉ
ET À L'ACTION SOCIALE

fng

FONDATION NATIONALE
DE GÉRONTOLOGIE

FCL/Association de la Connaissance-GSR9

Source :

http://www.chulyon.fr/internet/accueil_usagers/ethique_chartes/chartes/charte_pers_agee_dependante.pdf